



Chers adhérents,

Nous sommes ravis de vous annoncer le lancement officiel du label « Glaces Artisanales de France » ! Ce label reflète votre engagement commun envers l'excellence et la satisfaction de votre clientèle.

Une commission d'experts se réunira début 2026, afin d'étudier les candidatures. **Les dossiers complets doivent impérativement être reçus avant le 15 décembre prochain.** En effet, la commission ne se réunira à nouveau qu'en début d'année.

Vous pouvez dès maintenant retrouver tous les éléments liés à cette charte sur le site internet de la Confédération des Glaciers de France – onglet Label GAF : <https://www.confederationdesglaciersdefrance.fr/>